

Compte rendu – Session de travail du mardi 17 septembre 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 17 septembre 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 3 septembre 2024

Sujet	<p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 3 septembre 2024.</p> <p>M. Dany Carpentier fait un suivi de la séance publique du 3 septembre dernier au sujet des inondations causées par la tempête Debby. Il a compilé une quinzaine de questions de citoyennes et citoyens et les transmettra au cabinet du maire ainsi qu'à la Direction des communications et de la participation publique.</p> <p>Mme Maryse Bellemare souhaite la bienvenue au nouveau directeur général adjoint – Planification, M. Sébastien Roy.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 3, 5, 7, 9, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 26, 31, 46 et 47, 50, 51 et 57 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 1, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si ce dossier a été discuté à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le matin. Ce n'est pas le cas. Elle demande ensuite des explications sur le dossier. Il s'agit d'une demande d'amendement afin que l'exigence de coefficient d'emprise au sol passe de 25 % à 15 %. Le CCU a proposé un compromis, soit un coefficient de 20 %. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui s'il y aura plus de stationnements. Il y aura plus de cases de stationnement et aussi plus d'allées de circulation et de végétation. M. Fortin affirme ne pas comprendre la diminution de la densification alors qu'il n'y a, selon lui, aucune garantie d'infiltration d'eau au sol. On lui répond que la densification est diminuée de façon ponctuelle, mais qu'à l'échelle du projet dans ce secteur, le CCU a jugé que la situation était acceptable.</p> <p>Au point 3, M^e François Bélisle demande si le programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés s'applique à l'ensemble de la Ville ou seulement au centre-ville. On lui répond que le point inscrit à l'ordre du jour ne porte pas sur ce sujet, mais vient corriger un élément du règlement adopté en 2012. Cependant, lorsque des sommes d'argent seront remises dans le programme ClimatSol, il serait possible d'envisager de les utiliser sur tout le territoire de la Ville.</p> <p>Au point 5, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme ne pas avoir vu de présentation au CCU sur les activités de traitement des sols contaminés à côté de la Tourbière Red Mill et ne pas être assurée que la promotrice ou le promoteur respectera les règles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il y a eu une présentation faite au CCU, et la fiche contient beaucoup d'informations. Si, à la suite de la consultation publique sur ce dossier, le conseil municipal décide de modifier le règlement, il pourra le faire. Pour l'instant, la Ville ne connaît pas le projet. Le point à l'ordre du jour vise à modifier des usages dans le but de réaliser un projet.</p> <p>Au point 7, M. Dany Carpentier demande si, dans le cadre d'un changement de densité de certains secteurs, la Ville va plus loin que les outils prévus à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU). La Ville s'en tient aux outils prévus à la LAU.</p> <p>Au point 9, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si la Ville a reçu des commentaires et des plaintes de la population au sujet du Règlement de contrôle intérimaire. Des plaintes ont été reçues au Service des permis, mais une fois que l'objectif du règlement est expliqué, les demandeuses et demandeurs de permis comprennent. La situation se passe mieux que prévu.</p> <p>Au point 10, Mme Pascale Alberne-Lahaie rappelle que la contribution fédérale est réduite de 300 millions \$ au Québec et demande quelles seront les répercussions pour la Ville. La Ville devrait recevoir entre 2 millions \$ et 4 millions \$ de moins que prévu et devra réviser son Programme triennal d'immobilisations pour certains programmes qui peuvent être décalés. On souligne également le sujet du point 11 de l'ordre du jour, le calcul du point de TVQ, qui va aussi toucher la Ville, mais dans une moindre mesure. Les discussions budgétaires en cours en tiennent compte.</p> <p>Au point 13, M. Pierre-Luc Fortin demande si cette fusion est une demande du gouvernement et quels en sont les avantages. Il s'agit d'une demande de la Société d'habitation du Québec et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui doit être appuyée, par résolution, par le conseil municipal. La fusion permettra une meilleure rétention de personnel et un meilleur pouvoir d'achat. De plus, dans une vision d'optimisation, il y aura un seul conseil d'administration. Les points de service en région seront maintenus. Ce regroupement est l'un des derniers à se faire au Québec. Les membres du conseil municipal discutent ensuite de répartition des déficits et de gouvernance de la nouvelle entité.</p> <p>Au point 14, M^e François Bélisle demande s'il y a des élues et élus ou seulement des fonctionnaires membres de ce comité. Le maire en fait partie.</p> <p>Au point 15, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme qu'il y a de nombreuses priorités d'intervention et demande si certaines sont plus prioritaires que d'autres. Ces priorités d'intervention ont été déterminées par un comité composé de municipalités régionales de comté et chapeauté par le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.</p> <p>Au point 17, Mme Maryse Bellemare informe ses collègues qu'elle avait des réticences face à ce projet qui verra le jour dans son district. Elle a cependant été rassurée par la confirmation qu'il y aura une consultation publique et qu'il sera possible de revenir en arrière avec un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au besoin si la population est en désaccord avec le projet. On explique que le projet de Loi 31 est un nouvel outil législatif mis en place par le gouvernement qui permet à une municipalité de contrer la crise du logement et de créer de la densité, même si cela va à l'encontre de son règlement d'urbanisme.</p> <p>Au point 18, M. Pierre-Luc Fortin souligne que le garage construit sera très imposant. Le CCU a recommandé un PPCMOI plutôt qu'une dérogation mineure parce que le garage sera construit sur un chemin privé dans un milieu forestier.</p> <p>Au point 19, M. Dany Carpentier souhaite que les mesures de consultation en vue du déménagement de l'organisme aillent au-delà de celles prévues par la LAU, puisque ce dossier peut susciter un sentiment d'insécurité. Il souhaite également que les citoyennes et citoyens voisins de l'organisme puissent participer au processus de consultation dès le début. L'assemblée publique se tiendra le lundi 7 octobre 2024 pour laisser le temps aux gens de s'exprimer sur le projet. La suite de cette discussion se tiendra à huis clos.</p>
--------------	--

Au point 26, Mme Pascale Alberne-Lahaie s'interroge sur le prix de vente au pied carré de ce terrain et demande s'il s'agit de la juste valeur marchande. On répond que ce n'est pas le premier terrain vendu à ce prix habituel pour la vente de ce type de terrain. Auparavant, la Ville vendait à un prix inférieur à celui-ci. Mme Alberne-Lahaie rappelle que des frais supplémentaires sont facturés pour la vente de terrains au parc industriel 40-55 et demande si ce type de frais pourrait être facturé dans les autres parcs industriels afin de financer l'achat de boisés d'intérêt social. On répond qu'une partie de ces frais est remise au fonds Éclaire.

Au point 31, M. Pierre-Luc Fortin remarque qu'il y a beaucoup d'aluminium utilisé dans l'agrandissement extérieur de la salle J.-Antonio-Thompson. Il y a une prédominance architecturale pour un bandeau doré métallique qui rappelle celui qui se trouve à l'intérieur de la salle. C'est ce rappel architectural « spectaculaire » qui a mené à une recommandation positive du CCU.

Aux points 46 et 47 notamment, M^e François Bélisle remarque qu'il y a beaucoup de travaux de restauration et de mise en valeur et demande si des subventions ont été accordées. Des subventions sont accordées selon le programme auquel les travaux se réfèrent.

Au point 50, M. Luc Tremblay se réjouit que le prix de la soumission soit inférieur à l'évaluation de la Ville et demande ce qui explique ce prix. Le marché de la construction commence à se stabiliser, ce qui explique la baisse de prix.

Au point 51, Mme Geneviève Auclair demande le calendrier pour les cercles de virage. Les travaux pour l'aménagement des cercles de virage pourraient commencer vers le 7 octobre et durer de trois à quatre semaines.

Au point 57, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi un million de dollars sont utilisés pour la main-d'œuvre d'IDÉTR et ne sont pas redistribués aux entreprises. Le gouvernement permet d'amortir les salaires sur certains programmes, ce qui n'est ni atypique ni hors norme.

M. Dany Carpentier souhaite déposer une résolution en Affaires nouvelles pour que la Ville rende hommage au policier Louis-Georges Dupont, décédé il y a 55 ans, en nommant une rue ou un parc en son honneur et en lui décernant un prix de l'Ordre de la Vérendrye. Lors des rencontres et discussions avec la famille Dupont, il avait été décidé de rendre hommage au policier dans le nouveau poste de police, dans une partie consacrée aux anciennes policières et aux anciens policiers. Pour ce qui est de l'Ordre de la Vérendrye, les membres du conseil municipal ont demandé, il y a déjà quelques années, que l'attribution des prix soit dépolitisée.

Les points 5, 8, 21, 22, 23 et 24 font l'objet d'une consultation publique à 18 h.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : Le président résume les sujets discutés à la réunion du 27 août 2024 du comité : modification de la circulation des camions pour améliorer la quiétude dans le quartier Saint-Philippe, réflexion sur le plan de transition en mobilité et comment diminuer l'automobile solo dans les institutions du Carrefour du savoir. Il ajoute qu'à la suite de sa nomination au comité directeur de l'entente sectorielle de développement en environnement et développement durable, des fonds d'une valeur d'un million de dollars ont été attribués à la réunion du 13 septembre dernier. Cette somme peut sembler modeste, mais elle pourrait augmenter au fil du temps.</p> <p>Comité Animer et soutenir la communauté : Le président énonce les recommandations faites par le comité lors de la réunion du 10 septembre dernier : ne plus offrir de casse-croûtes et d'espace de restauration dans les parcs de la Ville, mais offrir des réfrigérateurs et des branchements de services aux organismes qui en ont besoin, octroi de la subvention annuelle aux organismes jeunesse par adhésion selon le nombre réel de membres résidentes et résidents et continuer de prêter des équipements de glisse et des raquettes à la bibliothèque de La Franciade à l'hiver 2024-2025 et mettre au budget 2025 la somme de 50 000 \$ pour une centrale d'équipement accessible au parc Lambert pour une décision par le conseil municipal durant les discussions budgétaires.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Sujet

- L'événement Tout Trois-Rivières a connu un franc succès et est un exercice à répéter puisque les citoyennes et citoyens l'ont apprécié. Des remerciements sont adressés à toutes et à tous les membres du conseil municipal qui étaient présents. Chapeau à l'équipe des Communications et de la participation publique qui était responsable de l'organisation et du bon déroulement de l'événement!
- Le 5 novembre prochain, un exposé sur le plan d'affaires proposé pour le Colisée Vidéotron sera fait aux membres du conseil municipal.
- D'ici la mi-octobre, les modalités, les termes et les conditions du nouveau bail avec le nouveau propriétaire des Lions seront connus.
- Dans le cadre du gala du Réseau municipal en technologies de l'information qui se tenait au CECI, la Ville a reçu le Prix Excellence – Défi municipal pour le projet de modernisation des systèmes financiers (implantation du système SAP).
- Une rencontre se tiendra la semaine prochaine avec les directrices générales et directeurs généraux des onze grandes villes. Le thème principal de la rencontre sera les infrastructures municipales mises à mal par les changements climatiques, un des enjeux stratégiques panprovinciaux les plus importants.
- Les membres du conseil municipal et les fonctionnaires sont invités à participer au Sommet sur la vie démocratique qui se tiendra à Québec le 17 octobre prochain.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Présentations IDÉTR

Sujet	L'équipe d'IDÉTR présente le rapport annuel d'activités 2023 du Fonds régions et ruralité – volet 2 qui porte sur les sept priorités d'intervention, le suivi des indicateurs du 1 ^{er} mars au 30 juin 2024 ainsi que le rapport estival 2024 de Tourisme Trois-Rivières. L'équipe répond ensuite aux questions des membres du conseil municipal au sujet de l'aspect innovant de l'entreprise Fouquet Morel à L'Ouvrage, du taux de chômage à 6 % et du montant utilisé pour payer la main-d'œuvre d'IDÉTR par rapport aux sommes versées aux entreprises.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentations « 2024-09-17 Rapport annuel activités 2023 – Fonds régions et ruralité-Volet 2 », « 2024-09-17 – Rapport préliminaire touristique estival 2024 » et « 2024-09-17 Suivi indicateurs 1 ^{er} mars au 30 juin 2024 – IDÉTR ».	